

## COMMUNIQUÉ

**Mardi 13 novembre 2012 :**

### **Journée dédiée au Très Haut Débit et ses Usages**

**« Le Très Haut Débit, un moteur pour notre société  
et une réalité dans la Manche »**

Les sujets et questionnements liés au déploiement du très haut débit et au développement des usages et services associés sont nombreux.

**Manche Numérique a donc organisé en collaboration avec le CREDO (*Cercle de Réflexion et d'Étude pour le Développement de l'Optique*) et la FNCCR (*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies*) une journée de travail sur ce thème.**

**Cette manifestation a réuni les principaux acteurs du numérique : l'État, l'ARCEP, les grands opérateurs nationaux, les collectivités locales et a permis de mettre en relief des échanges sur des questions de fonds :**

- **Quelles relations entre les acteurs de la construction des réseaux : collectivités et opérateurs ?**
- **Comment la migration du réseau cuivre vers le réseau fibre se mettra-t-elle en place ?**
- **Comment traiter le déploiement du très haut débit en zone rurale ?**
- **A quel rythme les opérateurs deviendront-ils clients des réseaux publics ?**
- **Quelle place pour la formation dans le plan national du très haut débit ?**

### **Le numérique un enjeu sociétal considérable :**

Le déploiement des réseaux haut débit de nouvelle génération est un enjeu considérable pour tous les territoires. Les initiatives concernent maintenant une très grande majorité de pays sur la planète, en particulier le Sud Est asiatique, mais aussi l'Europe, notamment les pays baltes et scandinaves. La France a engagé un programme très haut débit qui permet d'associer les initiatives privées et publiques. Plus largement, les interventions dans le cadre des investissements d'avenir concernent les infrastructures et le développement des usages numériques. Ce secteur est l'un des leviers de croissance dans un contexte économique difficile. D'important, l'enjeu numérique est devenu essentiel et hautement stratégique, il impacte tous les secteurs d'activité de notre société. **Le réseau**

numérique est le réseau du XXIème siècle, et cette mutation doit être assurée sans rupture et de manière volontariste.

### Le programme national très haut débit :

Le programme national très haut débit a permis de définir les zones d'intervention de la responsabilité des opérateurs. Ce sont les villes principales, France Télécom et SFR ont fait part de leurs intentions d'investissement, et les déploiements ont commencé. Dans un second temps, le guichet d'aide aux collectivités locales a été ouvert, 11 projets ont déjà reçu un accord de principe et les déploiements devraient prendre forme dans le courant de l'année 2013 pour un certain nombre d'entre eux. L'articulation entre projets privés et publics a posé un certain nombre de problèmes. Les délais d'intervention des opérateurs restent indicatifs. Il est donc possible que dans certains secteurs les collectivités déploient plus vite en zone rurale que les opérateurs en zone urbaine.

Ce dispositif n'a pas non plus permis une concertation sur les modalités techniques du déploiement. Cependant la construction du réseau très haut débit tant attendue est engagée et elle rentre dans une phase opérationnelle. Il ne faut plus perdre de temps et avoir une vision pragmatique. **Le numérique est l'un des enjeux de compétitivité de la France, la démarche doit être constructive.** Remettre en cause le Plan National Très Haut Débit serait une erreur, il est préférable d'en améliorer les modalités.

### L'État architecte et ensemblier :

Il nous faut donc tout faire pour **favoriser l'émergence d'un vrai modèle industriel, pour le déploiement des réseaux, mais aussi des usages tout en favorisant la convergence numérique énergie qui fait partie des enjeux associés.**

Les collectivités et les opérateurs ont été trop souvent opposés, il faut au contraire valoriser les points d'intérêt communs en respectant les objectifs de chacun. L'action d'un certain nombre de partenaires doit être coordonnée, en particulier l'état, les collectivités, les opérateurs, les constructeurs de réseaux et les fournisseurs de matériels.

La France est une république décentralisée et la maîtrise d'ouvrage des déploiements en dehors des zones dévolues aux opérateurs sera de la responsabilité des collectivités. C'est une richesse, mais c'est aussi un risque du fait de l'atomisation des initiatives et du manque de coordination.

**L'État doit être l'architecte, l'ensemblier qui favorise la rencontre et l'organisation des acteurs pour que cette filière se renforce durablement.**

**La création d'un établissement public proposé par la FNCCR a donc cet objectif,** réunir les acteurs, alimenter le FANT, définir les référentiels communs, établir les modalités de transition du cuivre vers la fibre, stabiliser les conditions de commercialisation des réseaux et l'achat des prises réalisées par les collectivités par les opérateurs.

Il ne s'agit pas de créer une structure nationale qui prenne la maîtrise d'ouvrage des déploiements, mais de favoriser la coordination entre acteurs. C'est l'une des conditions pour construire une filière solide, dans des délais rapides.

**Deux autres éléments devront être intégrés aux compétences du futur établissement public, la formation et le développement des usages.**

La formation concernera bien évidemment la création des réseaux, mais aussi le développement des usages et la transformation radicale que doit connaître le fonctionnement administratif de l'état et des collectivités locales grâce à l'outil numérique. Cette transformation radicale implique une conduite du changement partagée grâce à la formation.

Cette réunion des acteurs est tout aussi importante dans le domaine des usages et des services. La commande publique organisée et mutualisée peut avoir un effet de levier considérable pour favoriser la structuration de la filière numérique et aider à l'émergence de champions nationaux et européens, vecteurs de croissance et d'emploi. Les applications dans le domaine de l'éducation, de

l'action sociale, l'utilisation de technologies telles que le NFC méritent une mutualisation de la réflexion et de la commande entre acteurs publics.

## **Manche Numérique :**

Manche Numérique, avec l'ensemble de ses membres, Conseil général et établissements publics de coopération intercommunale, a anticipé cette véritable révolution. La Manche est le premier département français avec la région Auvergne à bénéficier des investissements d'avenir pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant. Après SFR, France Télécom vient de lancer sa commercialisation sur les prises du réseau manchois, ce qui est une première nationale, France Télécom n'ayant jamais acheté de prises sur un réseau que l'entreprise n'avait pas construit.

Les opérateurs ne sont pas positionnés dans la Manche (zones AMII) pour construire le réseau parce que la collectivité avait pris l'initiative du déploiement de la fibre optique depuis plus de quatre ans. 30 000 prises sont réalisées ou en chantier sur les villes de Saint Lô et Cherbourg.

Après définition de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, le syndicat engage le déploiement du FTTH sur l'ensemble de son territoire. La totalité des prises seront réalisées sous un délai de quinze ans, avec une première tranche de cinq ans pour couvrir la moitié des prises du département.

Manche Numérique vient de délibérer pour lancer la délégation de service public qui permettra de choisir le fermier du futur réseau FTTH.

Un programme volontariste de développement des usages est en cours notamment avec les collectivités et la création d'un nuage départemental qui raccordera dans un premier temps les sites du conseil général et les collègues.

Manche Numérique va aussi être le maître d'ouvrage du projet Innovance à Mortain pour la création d'un pôle de compétence et de formation d'ampleur nationale.

**Contact presse :**

**Cécile Guillemain**

**02.33.77.83.80 – 06.22.64.83.02**

**[cecile.guillemain@manchenumerique.fr](mailto:cecile.guillemain@manchenumerique.fr)**